

pratiques ressemblent beaucoup à celles utilisées par les nazis contre le peuple juif pendant la Seconde Guerre mondiale et contre ceux qui étaient en désaccord avec ce régime. FEDEFAM, consciente de cette lacune, considère qu'il faut y trouver une solution de toute urgence afin de bannir à jamais cette forme odieuse de répression pratiquée par certains États.

Les conséquences d'une convention

Pour les responsables des disparitions forcées, les conséquences de ce projet de convention sont comparables à celles auxquelles ont dû faire face les criminels de guerre nazis, en ce sens qu'ils ne pourront ni invoquer le droit d'asile territorial ou diplomatique ni demander grâce.

On peut comprendre que les dictatures latino-américaines n'ont plus l'assurance qu'elles avaient au moment de leur arrivée au pouvoir. La crainte des conséquences remplace peu à peu l'illusion d'un pouvoir illimité et éternel qui animait ces dictatures. Celles-ci constatent aujourd'hui que tout le sang versé par cette pratique de génocide n'a pas servi finalement leurs desseins. Au contraire, ces crimes ont provoqué l'indignation de l'opinion internationale. D'ailleurs, les militaires argentins craignent pour leur sort alors que des élections générales sont prévues cet automne. Ils aimeraient bien que le nouveau gouvernement civil ne puisse pas revenir sur le passé et poursuivre les responsables de tels crimes. C'est un des dilemmes de la passation des pouvoirs.

Alors que de nombreux organismes de défense des droits humains, les Nations unies et Amnesty International ont publié et continuent de publier des rapports à ce sujet, FEDEFAM entend redoubler ses efforts pour que ces crimes ne demeurent pas impunis. De la même façon que des groupes organisés à la fin de la Seconde Guerre mondiale ont traqué sans relâche les criminels de guerre nazis, FEDEFAM veillera à ce que tôt ou tard justice soit faite.

Liste des militants des organismes de FEDEFAM victimes de la répression:

— Le 8 décembre 1977, une soeur française, soeur Alice Dumont, fut séquestrée dans une église à Buenos Aires.

— Le 10 décembre 1977, une autre soeur française, soeur Léonie Duquet connut le même sort. Les deux soeurs furent retrouvées sans vie quelques jours plus tard.

— Le cas le plus frappant a été celui de Mme Noemi Gianotti de Molfino, une des dirigeantes du groupe des Mères de la place de mai (Argentine) qui se trouvait de passage à Lima (Pérou) dans le cadre d'une journée d'information. Elle fut enlevée à Lima le 12 juin 1980 et retrouvée assassinée dans un appartement à Madrid, six semaines plus tard. Ce cas démontre la complicité existante entre les services de sécurité de différents pays du Cône Sud.

— Le 2 février 1983, Cecilia Rodriguez, coordinatrice régionale de FEDEFAM pour le Cône Sud a été arrêtée, puis incarcérée au Chili, alors qu'elle se rendait à une réunion du conseil exécutif de son organisme en Espagne. □